

Du narratif au discursif, du monologique au dialogique: continuum ou rupture?

C. Rossari
Université de Genève

0. Introduction

Certains modèles d'analyse du discours (Adam, Bronckart, Roulet)¹, ont intégré à leur approche les faits dits d'hétérogénéité discursive, à savoir la problématique de l'interférence de discours de type différent au sein d'un même discours.² Les travaux genevois se sont surtout intéressés aux modes d'articulation possibles entre des séquences textuelles de types énonciatifs variés (narratif, délibératif, descriptif) et de types structurels différents (dialogique, monologique).³ L'approche modulaire de l'analyse du discours présentée dans Roulet (1991b), prévoit un module spécifique, le module compositionnel, pour le traitement de ces faits discursifs, et une analyse empirique de cette problématique est proposée dans Rossari (1994), à propos d'un extrait de *Jacques le Fataliste*. Dans cet article, je m'interrogerai sur les traitements possibles que les outils d'analyse du modèle genevois offrent pour rendre compte de l'articulation de ces différents types de séquences au sein d'un même discours.

L'articulation de différentes séquences dans un discours amène à prendre en considération plusieurs niveaux d'analyse qui interfèrent. Selon Roulet (1991a), la détermination de la nature séquentielle d'un extrait repose sur l'analyse du mode de combinaison des différentes séquences qui

¹ Pour une brève présentation de ces modèles, voir Roulet (1991a).

² A l'instar de Roulet (1991a), on adoptera le terme générique de *discours* pour désigner tout fragment linguistique (écrit ou oral) dont l'analyse n'a de pertinence que dans une perspective "pragmatique", *i. e.* centrée sur les relations entre des entités consistant en des actes.

³ Perrin (ici-même), Rossari (1994), Roulet (1986, 1991a, 1993, 1995).

le constituant. Ce type d'analyse nécessite une interrelation forte entre le module compositionnel et les modules hiérarchique - relationnel: le mode de combinaison étant déterminé en fonction du statut hiérarchique d'une séquence par rapport à l'autre. Par exemple, dans un texte comme l'incipit de *La Peau de chagrin*, où récit et commentaire s'intercalent, le statut principal de la séquence narrative permet d'apparenter l'ensemble de l'extrait à un récit, même si quantitativement les séquences délibératives sont plus nombreuses. Ce type de traitement présuppose que les séquences ne sont jamais de nature hétérogène, sans quoi il n'y aurait pas sens à parler de leur mode de combinaison, et qu'il existe les corrélations suivantes:

(i) la mise en correspondance des fragments discursifs identifiés par différents types de critères comme appartenant à tel ou tel type de séquences avec des unités discursives (actes ou interventions);

(ii) l'association des fragments discursifs formant un acte ou une intervention avec une fonction interactive permettant de légitimer leur statut principal ou subordonné;

la combinaison de séquences de nature structurelle différente présuppose en outre:

(iii) l'association des fragments discursifs constituant un dialogue avec une structure d'échange.

Le respect de ces présupposés implique effectivement, comme le signale Roulet (1995), une interdépendance entre les niveaux hiérarchique - relationnel et compositionnel:

"L'articulation entre deux séquences discursives de types différents relève des modules hiérarchique et relationnel. Généralement, une des deux séquences est subordonnée à l'autre, par exemple une séquence narrative à une séquence commentative ou une séquence dialogique à une séquence narrative; quant à la relation interactive entre le constituant subordonné et le constituant principal, elle est souvent d'ordre argumentatif ou illustratif (voir les récits ou dialogues exemplaires)."

Ces deux types de combinaison étant contraints par des paramètres très différents, ils seront examinés séparément. Il sera d'abord question du traitement de l'articulation de séquences du même type structurel (monologique), et ensuite, de l'articulation de séquences de types structurels différents (dialogique et monologique).

1. L'articulation de séquences monologiques

Sur la base des présupposés présentés dans l'introduction, on envisagera le traitement de deux cas de figure, où justement la conservation de ces présupposés semble poser problème, ce qui conduira à une réévaluation du traitement requérant une interrelation forte entre le module hiérarchique et le module compositionnel.

1.1. Dans Roulet (1991a et b), à la suite de Weinrich (1973), les différents types de séquences sont distingués sur la base de critères énonciatifs (temps et modes des verbes, marqueurs temporels, argumentatifs, modalités). Ainsi, une séquence narrative sera caractérisée par une majorité de temps du passé, imparfait d'arrière plan, passé simple ou passé composé et de marqueurs temporels, alors qu'une séquence délibérative comprendra davantage de présents, de marques argumentatives, de modalités énonciatives. Rien n'est dit cependant sur le découpage d'un texte en séquences, ou en d'autres termes sur ce qui constitue minimalement une séquence. Toutefois, selon le présupposé (i), il faut pouvoir mettre en correspondance les différentes séquences avec des unités discursives. Se pose alors la question de l'entité séquentielle minimale. Diverses possibilités peuvent être envisagées.

a) On pousse le présupposé de correspondance posé en (i), en admettant qu'une séquence est constituée minimalement d'un acte discursif. Cette hypothèse aurait l'avantage de permettre une correspondance bilatérale entre unité de discours et entité séquentielle et ainsi d'avoir des outils efficaces pour traiter de l'articulation entre différentes séquences d'un texte: on repère les différentes séquences par les critères énonciatifs évoqués, on les découpe en actes discursifs, on examine les relations hiérarchiques intervenant entre ces différents actes, on détermine la nature séquentielle de l'ensemble de l'extrait.

b) On évite la correspondance bilatérale (entité séquentielle minimale = un acte discursif): soit on admet qu'une séquence peut être inférieure à un acte (b1), soit on admet que seulement une série d'actes peuvent constituer en une entité séquentielle minimale (b2). Dans les deux cas on est obligé de réévaluer le présupposé (i). En admettant (b2), comment traiter alors une entité interrompant une narration, qui a les caractéristiques énonciatives du commentaire, mais qui ne consiste qu'en un seul acte, si on veut éviter de remettre en cause la nature homogène de chaque séquence?

En admettant (b1), comment traiter de la combinaison de différentes séquences au sein d'un même acte, du moment où les relations hiérarchiques ne peuvent être établies qu'entre actes discursifs? Quels critères adopter pour découper les séquences?

Pour illustrer ces diverses possibilités de traitement, prenons l'extrait romanesque suivant:

- (1) Les yeux de la comtesse exprimaient une noble tendresse si entière que Raoul eut aux yeux cette larme que trouvent toujours à leur service les hommes à tempérament nerveux.

Balzac, *Une fille d'Eve*, Gallimard, Folio, 1980, (118).

avec la variante:

- (2) Les yeux de la comtesse exprimaient une noble tendresse. Raoul en eut aux yeux une larme, cette larme que trouvent toujours à leur service les hommes à tempérament nerveux.

Envisageons l'hypothèse (a). L'extrait (1) pose problème. Les critères énonciatifs permettent de distinguer deux séquences textuelles différentes: une très clairement narrative avec un arrière plan exprimé par l'imparfait et un premier plan exprimé par le passé simple et une autre de nature délibérative comme l'indique le référent générique qu'il faut attribuer à *larme* (ce n'est pas la larme de Raoul, mais celle de tous les hommes à tempérament nerveux) et le passage au présent. Les critères hiérarchiques ne permettent pas de découper ces deux séquences en deux actes distincts. En admettant conformément à Roulet (1991b) que l'acte discursif correspond à une clause telle qu'elle est définie chez Berrendonner (1990), les relatives déterminatives, à la différence des appositives n'ont pas les propriétés des clauses (autonomie réactionnelle, possibilités de reprises par des anaphores lexicales). On se trouve donc face à une impasse: soit on maintient l'hypothèse (a) (une séquence = un acte) et alors on remet en cause le présupposé de non-hétérogénéité des séquences, soit on récuse cette hypothèse.

Envisageons alors (b1). Cette hypothèse permet de distinguer au sein du même acte deux séquences (une narrative, l'autre délibérative), mais elle ne permet pas de rendre compte de leur mode de combinaison: du moment où elles consistent en des entités qui sont inférieures à l'acte discursif, le niveau hiérarchique n'est pas pertinent. On est alors amené à ré-

évaluer le présupposé (i). En outre, se pose le problème de la légitimité du découpage entre séquences: si les critères pragmatiques (frontière d'actes) ne sont plus pertinents, quels sont les critères adoptés? La substitution d'un adjectif non classifiant, comme *effroyable* à la relative suffirait-il à créer une frontière de séquence?

L'hypothèse (b2) ne donne guère des résultats plus satisfaisants: elle permet uniquement d'esquiver le problème en confinant l'analyse de la compositionnalité d'un extrait aux cas où la séquence comprend plus d'un acte. Elle ne permet donc pas de traiter du changement de niveau énonciatif que l'on constate dans cet énoncé.

Qu'en est-il du traitement d'un cas, comme (2), où plusieurs actes peuvent être distingués?

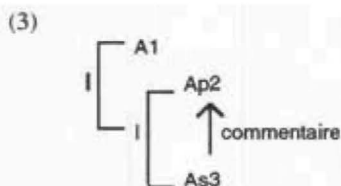
Selon (a), on distingue deux séquences qui peuvent être découpées en trois actes: la séquence narrative comprend deux actes,

- A1: Les yeux de la comtesse exprimaient une noble tendresse.
 A2: Raoul en eut aux yeux une larme,

et la séquence délibérative coïncide avec l'unité discursive minimale, dans la mesure où elle consiste en une relative appositive.

- A3: cette larme que trouvent toujours à leur service les hommes à tempérament nerveux.

Une fois que ces séquences sont découpées en actes, on peut alors rendre compte de leur mode de combinaison: les deux unités de la séquence narrative entretiennent une relation interactive de concomitance temporelle et l'acte de la séquence délibérative a une fonction interactive de commentaire méta-narratif du deuxième acte de la séquence narrative. On peut ainsi lui attribuer un statut hiérarchique de subordonné par rapport à A2: le commentaire obéissant au critère de la supprimabilité. Le schéma suivant rend compte de cette combinaison:



Il permet d'indiquer:

- que la séquence qui correspond à l'intervention I est de nature narrative;
- que la séquence qui correspond à l'intervention notée i est de nature narrative, mais qu'elle est composée d'une combinaison d'une séquence délibérative enchâssée dans une séquence narrative;
- que la portée de la séquence délibérative se limite à l'acte (A3) de la séquence narrative.

L'hypothèse (a) se trouve être heuristiquement adéquate pour satisfaire les présupposés (i) et (ii). Cependant, elle ne permet pas de traiter les cas comme (1). Elle n'est donc pas systématiquement opératoire.

On a vu que (b2) permet d'esquiver le traitement de cas comme (1). Toutefois, cette hypothèse ne permet pas pour autant de traiter des cas comme (2), où l'extrait à analyser est composé de plus d'un acte. En effet, si on admet que le cumul des temps du passé et de la relation temporelle intervenant entre A1 et A2 sont des indices suffisants pour dire que A1 & A2 forment une séquence narrative, que faire de A3, si, pour qu'il y ait identification à un type de séquence, il faut qu'il y ait cumul d'actes? Il est difficile de cantonner le changement intervenant entre A2 et A3 à un fait non pertinent pour l'analyse du discours, du moment où il y a une frontière d'acte entre A2 et A3.

L'examen de ces deux extraits permet de constater que le maintien d'une corrélation entre le module hiérarchique et compositionnel pour rendre compte du mode de combinaison des séquences au sein d'un même discours semble se heurter à des difficultés remettant inévitablement en cause le présupposé (i) assurant la corrélation. Le deuxième cas de figure envisagé concerne plutôt la validité du présupposé (ii).

1.2. En admettant que la correspondance entre séquences et unités discursives ne pose pas de problème, comme dans l'exemple (2), il faut encore, pour rendre compte de la combinaison de ces séquences, pouvoir

envisager entre elles une relation hiérarchique de subordination afin de légitimer le mode d'enchâssement permettant de déterminer la nature de la séquence globale. En (2), cette relation ne semble pas poser problème: le statut subordonné de la séquence délibérative lié à sa fonction de commentaire permet d'envisager cette dernière comme enchâssée dans la séquence narrative. Une relation de coordination en revanche serait inappropriée pour déterminer le mode d'enchâssement des séquences, et de ce fait la nature de la séquence globale, ce qui remettrait en cause le présupposé (ii). Le traitement préconisé interdit donc d'envisager entre deux séquences une relation de coordination. Toutefois, il est des cas où l'instauration d'une relation de subordination entre deux séquences, à savoir d'une relation qui stipule une dépendance de l'une par rapport à l'autre, peut sembler forcée, et ce d'autant que le modèle admet la coordination "pragmatique", notamment pour rendre compte des relations temporelles entre différents actes. Dans un extrait comme celui-ci:

- (4) Jacques commença l'histoire de ses amours. C'était l'après dîner. Il faisait un temps lourd, son maître s'endormit. La nuit les surprit au milieu des champs; les voilà fourvoyés. Voilà le maître dans une colère terrible et tombant à grands coups de fouet sur son valet, et le pauvre diable disant à chaque coup: Celui-là était apparemment encore écrit là-haut.
 Vous voyez, Lecteur, que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans le récit des amours de Jaques, en le séparant de son maître et en leur faisant courir à chacun tous les hazards qu'il me plairait.

Diderot, *Jacques le Fataliste et son maître*, Droz 1976 (5).

qui peut être analysé comme comprenant une série d'actes formant une séquence narrative (paragraphe 1) reconnaissable par des indices énonciatifs convergents, temps des verbes, arrière plan narratif et une série d'actes formant une séquence délibérative (paragraphe 2), reconnaissable par la convergence d'indices tels que le passage au présent, l'interpellation au lecteur, sans rentrer dans la problématique de l'oeuvre, mais en considérant cet extrait comme un tout, il est de toute façon forcé de voir entre les deux séquences une relation de subordination. Le fait que l'on puisse envisager soit la séquence narrative comme illustration de ce qui est avancé dans la séquence délibérative, soit la séquence délibérative comme commentaire de ce qui est narré dans la séquence narrative est signe de l'absence d'un rapport hiérarchique entre les deux séquences. Si on admet alors qu'elles sont coordonnées, on remet en cause le présupposé (ii), ce qui rend impos-

sible une caractérisation de la séquence globale, aucun mode d'enchâssement n'ayant été défini.

Une corrélation entre le niveau hiérarchique et le niveau compositionnel, bien qu'elle permette un traitement opératoire pour rendre compte de la combinaison de séquences de nature textuelle différente au sein d'un même discours, ne peut être maintenue à la suite de l'examen des deux cas de figure envisagés. Il faut par conséquent admettre une autonomisation du niveau compositionnel et hiérarchique et de ce fait, renoncer aux critères hiérarchiques pour la détermination de la nature de la séquence globale, autonomisation qui entraîne les conséquences suivantes, pour le traitement de la compositionnalité d'un discours:

(i) il faut des critères indépendants de ceux utilisés pour les unités discursives pour le découpage des séquences;

(ii) il résulte de (i) qu'il faut expliciter le type de relation qui peut interférer entre le niveau syntaxique et compositionnel: quelles sont les entités syntaxiques qui peuvent véhiculer un type séquentiel (est-ce qu'elles doivent consister minimalement en des fragments de nature propositionnelle ou est-ce qu'elles peuvent consister en des entités plus petites comme un syntagme ou même un item lexical)?

(iii) il faut envisager les relations entre différents types de séquences indépendamment des relations interactives intervenant entre les différents actes qui les composent;

(iv) il faut envisager les changements séquentiels indépendamment du niveau d'analyse auquel on se situe: des changements de points de vue énonciatif doivent être traités de manière homogène, qu'ils soient réalisés au niveau micro-structurel (infra-actes), cf. (1) ou macro-structurel (inter-actes), cf. (2).

2. L'articulation de séquences dia- et monologiques

Les problèmes liés à l'articulation de séquences dia- et monologiques se posent différemment selon qu'il est question de séquences dialogiques insérées dans une séquence narrative (dialogue romanesque) ou de séquences dialogiques combinées avec des séquences monologiques afin de satisfaire à la complétude interactive d'une intervention dans le cadre d'un échange,

combinaison examinées dans Roulet (1986)⁴. La question de l'autonomisation du niveau hiérarchique vis-à-vis du niveau compositionnel est pertinente uniquement dans le cadre du premier cas. Le traitement que Roulet (1995) propose pour les "dialogues romanesques" relativise déjà cette corrélation. Sur la base de l'examen d'un extrait rapportant la narrativisation d'un échange épistolaire, on s'interrogera sur le caractère opératoire du maintien de l'interaction entre ces deux niveaux.

Dans Roulet (1995), l'insertion d'une séquence dialogique est appréhendée en termes de degrés: il met en relief différents modes d'insertion d'un dialogue dans une séquence narrative, du plus monologique au plus dialogique. Il semble donc se dégager un continuum entre le dialogique et le monologique. Une conception graduelle de l'insertion du dialogique dans du monologique a l'avantage de ne pas limiter les séquences de dialogue romanesque aux seuls propos rapportés en discours directs. En effet, Roulet montre qu'un dialogue romanesque peut prendre diverses formes: entre le dialogue narrativisé où des verbes d'actions langagières rapportent "l'essentiel" des propos tenus et un dialogue direct, où les propos sont mentionnés sans marqueurs les rattachant à la séquence monologique, il existe des cas intermédiaires, où les propos sont introduits ou commentés par des verbes d'action langagière, mais, étant indépendants syntaxiquement de ces derniers, ils sont autonomes et entretiennent entre eux des fonctions illocutoires.

En revanche, cette conception estompe sensiblement la différence structurelle très nette qui est avancée dans Roulet (1991a) entre séquence dialogique et séquence monologique, ou plutôt elle la cantonne à un point de vue d'analyse, dans la mesure où elle ne peut plus être considérée

⁴ Dans cet article Roulet examine le traitement de cas comme l'ouverture d'un échange préalable pour légitimer une requête ou l'ouverture d'un échange secondaire pour subvenir à une carence informative, argumentative ou autre. Il traite des cas tels que:

- *Es-tu libre ce soir?*
- *Oui.*
- *Alors allons au cinéma.*

ou comme:

- *J'aimerais un rendez-vous avec le médecin.*
- *Pour quelle raison?*
- *Pour des maux de tête.*
- *Bien, il peut vous prendre lundi à 17 heures.*

comme une différence effective entre constituants discursifs dotés d'une structure dia- ou monologique. L'extrait de dialogue romanesque suivant permet d'illustrer cette remarque.

- (5) Les yeux de la comtesse exprimaient une noble tendresse si entière que Raoul eut aux yeux cette larme que trouvent toujours à leur service les hommes à tempérament nerveux.
 "Où vous voir pour vous parler? dit-il. Je mourrais s'il fallait toujours déguiser ma voix, mon regard, mon coeur, mon amour."
 Émue par cette larme, Marie promit d'aller se promener au bois toutes les fois que le temps ne serait pas détestable.

Balzac, *Une fille d'Eve*, (*ibidem*).

Il est difficile de diagnostiquer la nature structurelle de cet extrait: s'il s'agit d'une séquence de nature dialogique, il faut reconstituer un échange. Cependant nous n'avons que l'intervention initiative de cet échange, l'intervention réactive étant amalgamée à la séquence monologique narrative. Il faut donc transformer sensiblement le texte, pour conserver le présupposé (iii) mentionné dans l'introduction et rétablir une structure d'échange pour cet extrait. Toutefois, même dans ce cas, il reste difficile de maintenir une corrélation entre le niveau hiérarchique et compositionnel, car, pour rendre compte du mode de combinaison de ces deux séquences, il faut en outre déterminer la relation interactive qui les unit, afin de pouvoir considérer l'une comme subordonnée hiérarchiquement à l'autre. Dans la mesure où le dialogue en question n'exerce aucune fonction particulière comme l'illustration ou la justification par rapport à la narration, il est difficile de légitimer, entre le dialogue et la séquence narrative dans laquelle il s'inscrit, une relation hiérarchique.

L'examen de l'extrait épistolaire permettra de soulever, sans toutefois les résoudre, les difficultés que posent le traitement de la combinaison voire de l'amalgame de séquences qui relèveraient du dialogique dans une séquence monologique. Il s'agit du premier paragraphe d'une lettre de Rousseau à Diderot où Rousseau récapitule l'ensemble de l'échange épistolaire qu'il a eu avec Diderot, afin de réagir aux insultes que Diderot lui adresse dans sa dernière lettre.

- (6) J'ai envie de reprendre en peu de mots l'histoire de nos démêlés. Vous m'envoyâtes votre livre. Je vous **écrivis là dessus** un billet le plus tendre et le plus honnête que j'aye écrit de ma vie, et dans lequel je me plaignois avec toute la douceur de l'amitié d'une maxime très louche et dont on pourrait me faire une application bien injurieuse. Je **reçus en réponse** une lettre très sèche, dans laquelle vous prétendez me faire grâce en ne

me regardant pas comme un malhonnête homme, et cela uniquement parce que j'ai chez moi une femme de quatre vingt ans; comme si la campagne était mortelle à cet âge et qu'il n'y eut des femmes de quatre vingt ans qu'à Paris. Ma **réplique** avait toute la vivacité d'un honnête homme insulté par son ami; Vous **repartîtes** par une lettre abominable.(...) Voilà le précis de ce qui s'est passé dans cette occasion. Je voudrais vous faire deux trois questions très simples. Quel est l'agresseur dans cette affaire?

Rousseau, *Correspondances*, Lettre 493, Mars 1757, (194-195), (édition Leigh 1967, Institut Voltaire, Genève).

On a déjà vu avec l'extrait (5), que la conservation du présupposé (iii) se heurte à des difficultés pour le traitement des dialogues romanesques. En admettant qu'il soit pertinent de traiter l'extrait ci-dessus comme comprenant une forme particulière de dialogue narrativisé, il n'est pas possible d'en rendre compte en maintenant les présupposés évoqués dans l'introduction. On commencera par légitimer la présence dans ce fragment de traces d'une forme particulière de dialogue narrativisé, puis on évoquera les difficultés que posent le traitement qui maintient une corrélation entre le niveau hiérarchique et compositionnel, avant d'émettre des hypothèses évitant une telle corrélation.

Le traitement "classique" ne pose aucune difficulté pour caractériser le mode d'insertion de cette séquence narrative dans la séquence délibérative constituée par la lettre même. L'extrait a toutes les caractéristiques énonciatives d'une séquence narrative. Le premier énoncé de la lettre sert à le présenter comme tel:

J'ai envie de reprendre en peu de mots l'**histoire** de nos démêlés.

Le passage des temps du discours à ceux du récit corrobore cette analyse:

Vous m'envoyâtes votre livre.

La clôture de cette séquence narrative est également explicitement signalée par une intervention indiquant le terme de la narration de cette série d'actions passées, intervention qui permet le retour à la séquence délibérative enchâssante:

Voilà le précis de ce qui s'est passé dans cette occasion.

L'attribution d'une fonction interactive d'argument légitimant l'enchâssement de la séquence narrative dans la séquence délibérative, ne force pas l'interprétation: Rousseau se sert effectivement de cette séquence nar-

rative comme justification de la question qu'il adresse à Diderot, question qui constitue l'acte principal des deux premiers paragraphes de la lettre.

Quel est l'agresseur dans cette affaire?

Le statut principal de cet acte est d'ailleurs souligné par l'intervention de préparation qui le précède.

Je voudrais vous faire deux ou trois questions très simples.

Les difficultés interviennent pour le traitement de la nature compositionnelle de la séquence narrative même. A la différence d'une séquence narrative construite sur une succession temporelle d'actions reliées causalement, la succession d'actions qui est rapportée dans cette séquence consiste en une forme particulière d'actions langagières que sont les différentes lettres échangées entre Rousseau et Diderot, d'où la dimension dialogique qui lui est inhérente. En effet, une série de marques linguistiques laisse des traces figurant les constituants de cet échange. Les fragments inscrits en caractère gras dans la retranscription permettent de décomposer la séquence narrative conformément au nombre d'interventions constitutives de l'échange narrativisé.

- (7) I1: Vous m'envoyâtes votre livre.
 I2: Je vous **écrivis là dessus** un billet le plus tendre et le plus honnête que j'aye écrit de ma vie (...) une application bien injurieuse.
 I3: Je **reçus en réponse** une lettre très sèche (...) à Paris.
 I4: **Ma réplique** avait toute la vivacité d'un honnête homme insulté par son ami;
 I5: Vous **repartîtes** par une lettre abominable.

Sur la base de ces marques, on peut reconstituer les relations illocutoires (initiatives (/) réactives) qu'entretiennent les constituants de cet échange: I3, par exemple, est présentée par la marque *en réponse* comme narrativisant une intervention à fonction illocutoire réactive au contenu de l'intervention rapportée dans I2. Pour pouvoir saisir la spécificité de cette séquence narrative, il faut donc pouvoir tenir compte, outre des relations temporelles standard qu'entretiennent les différents constituants, de la narrativisation des relations illocutoires des constituants de l'échange rapporté. En effet, ce n'est pas tant la succession temporelle des actions qui fait sens dans cette séquence, mais les fonctions illocutoires que ces actions ont rempli dans le cadre de l'échange reconstitué par Rousseau.

Le traitement qui préconise une interrelation forte entre les niveaux hiérarchique - relationnel et compositionnel, nécessite, selon le présupposé (iii), le rétablissement d'une structure d'échange au "dialogue épistolaire" rapporté par Rousseau pour être à même de décrire la compositionnalité du fragment, à savoir la présence de la trace d'un dialogue au sein de cette séquence narrative. Ce mode de traitement se heurte à une double difficulté. Premièrement, on ne peut envisager l'insertion du dialogique dans le monologique en termes de degrés, comme le fait Roulet (1995), car les seules traces de ce dialogue sont les indications sur la nature des fonctions illocutoires que les constituants de l'échange ont rempli: on ne trouve aucun verbe introduisant les propos de telle ou telle lettre, du type *vous m'écrites que...* Il n'existe donc aucune base linguistique sur laquelle reconstituer l'échange dont il est question, le contenu des lettres étant reformulé, mais jamais présenté comme rapporté. Deuxièmement, on ne peut même pas envisager cette "séquence dialogique" comme insérée d'une quelconque façon dans une séquence monologique narrative plus vaste, car elle est constitutive de la séquence: la narration consiste en la narrativisation de cet échange. Il est donc inapproprié de traiter ce fragment en termes de combinaison de séquences de types structurels différents.

Un traitement alternatif évitant toute corrélation entre le niveau hiérarchique - relationnel et compositionnel consiste à envisager les faits de combinaison, intégration ou amalgame de séquences de nature structurelle différente, en termes de point de vue d'analyse. L'étude d'une séquence narrative comprenant un dialogue, que ce dernier soit autonomisé maximumment ou amalgamé, voire constitutif de la séquence même, sera envisagée selon des points de vue analytiques différents: un point de vue monologique, selon lequel cette séquence sera appréhendée comme comportant une succession d'actes discursifs relatant des actions verbales et non verbales entretenant des relations temporelles et causales, et un point de vue dialogique, selon lequel la même séquence sera envisagée comme comportant une série d'actes discursifs relatant des interventions constitutives d'un échange. En fonction du degré d'insertion du dialogue dans la narration et de la place occupée par ce dernier, on constatera une intersection plus ou moins grande entre les constituants analysés selon le premier point de vue et ceux analysés selon le second.

A titre d'illustration, dans le cas du commentaire d'un extrait comme (6), l'intersection est maximale, car ce sont les mêmes constituants qui sont analysés selon les deux points de vue, étant donné que le "dialogue" est partie intégrante de la séquence narrative. Ainsi, selon le point de vue monologique I2 et I3 sont appréhendées comme deux interventions entretenant une relation temporelle et relatant des actions verbales (*je vous écrivis*) et non verbales (*je reçus en réponse*), reliées causalement (*c'est parce que je vous ai écrit que j'ai reçu une réponse*). Selon le point de vue dialogique I2 et I3 consistent en deux interventions relatant deux constituants d'un échange entretenant des relations illocutoires initiative pour I2 par rapport à I3 et réactive pour I3 par rapport à I2, relations qui sont perceptibles par les marques linguistiques signalées en gras.

En ce qui concerne l'analyse d'un extrait comme (5), pour lequel il est possible de dégager un fragment ayant plus ou moins la forme d'un "dialogue", certains constituants ne seront envisagés que d'un point de vue monologique (leur analyse n'étant pertinente que selon ce point de vue), d'autres que d'un point de vue dialogique (pour les mêmes raisons) et certains selon les deux points de vue. L'analyse de la première intervention n'est pertinente que dans une perspective monologique; on a vu dans la première partie de cet article les problèmes que cette analyse soulevait, je n'y reviendrai pas. L'analyse des propos rapportés sous forme de discours direct du personnage Raoul *où vous voir pour vous parler? Je mourrais s'il fallait toujours déguiser ma voix, mon regard, mon coeur, mon amour* relève du point de vue dialogique: on étudiera par exemple le type de fonction illocutoire que ces actes remplissent par rapport à l'intervention réactive qu'ils suscitent. En revanche, la relation de la réaction de Marie *Marie promet d'aller se promener au bois toutes les fois que le temps ne serait pas détestable* doit être appréhendée selon les deux points de vue. Le point de vue dialogique permettra d'identifier, à partir de marques linguistiques, la fonction illocutoire remplie par cette réaction, en l'occurrence la promesse, et d'analyser ainsi la dynamique de l'échange entre Raoul et Marie. Le point de vue monologique permettra de saisir la relation entre l'action rapportée par cette intervention, *Marie promet...* (A3) et l'acte précédent, dont l'analyse n'a de légitimité que d'un point de vue monologique, *Emue par cette larme* (A2), ainsi que la relation entre l'ensemble de l'intervention comprenant la réaction de Marie et l'acte (A2), *i.e.* (I), avec l'acte introduisant les propos de Raoul *dit-il* (A1), acte qui ne peut être analysé que

dans une perspective monologique également. Très sommairement, on peut dire que A2 entretient avec A3 une relation causale et I avec A1 une relation de succession temporelle et éventuellement de causalité, selon que l'on interprète la promesse de Marie comme déclenchée également par l'action verbale de Raoul.

Il est clair qu'une telle analyse ne traite pas des modes de transition entre "le dialogique" et "le monologique". Dans une telle perspective, ces modes de transition ne relèvent plus de la compositionnalité de l'extrait (combinaison de séquences), mais de la dimension polyphonique. Pour un traitement de cette dimension, je renvoie à la contribution de Perrin ici-même.

3. Conclusion

Qu'en est-il de la continuité ou de la rupture quant au passage d'une séquence à l'autre?

Une conception en termes de rupture doit permettre une délimitation claire entre les différentes séquences, délimitation qui nécessite l'adoption d'une approche basée sur une interrelation entre le plan hiérarchique - relationnel et compositionnel. Même si cette approche est particulièrement efficace pour rendre compte du mode d'articulation de séquences monologiques distinctes, comme on l'a vu à propos de cas comme le fragment (2), ou le fragment (6) en ce qui concerne l'articulation de la séquence narrative avec la séquence délibérative, elle n'est pas systématiquement opératoire: on a vu les problèmes qu'elle pose dans le traitement d'un cas de figure comme (1), et elle perd de son efficacité quand il s'agit de traiter des fragments associant séquence narrative et formes dialogiques. L'analyse des fragments (5) et (6) a permis de faire ressortir différentes facettes des limites de cette approche.

Une perspective émancipant le niveau compositionnel du hiérarchique laisse appréhender les changements séquentiels en terme de continuité.

En ce qui concerne les séquences de type structurel homogène (monologiques) elle permet de les envisager aussi bien au niveau micro-

structurel (infra-actes) que macro-structurel (inter-actes): le glissement d'une séquence à l'autre étant indépendant de la coïncidence avec des unités discursives ainsi que du type de relation que ces unités entretiennent.

La co-présence de séquences de types structurels différents (dia- et monologique) peut être traitée indépendamment de la reconstitution d'une forme d'échange insérée dans une séquence monologique. L'adoption d'une perspective autonomisant les deux niveaux assure un traitement homogène de la diversité des modes d'insertion du dialogique dans du monologique, voire même des cas d'amalgame des deux types de séquences. Le traitement préconisé en termes de points de vue d'analyse, monologique ou dialogique, permet de rendre compte de toutes les relations pertinentes entre les différents constituants d'un fragment textuel (interactives ou illocutoires) sans pour autant devoir envisager une rupture entre ce qui relève du dialogique et ce qui relève du monologique: la même entité discursive pouvant être analysée selon les deux points de vue.

Références bibliographiques

- ADAM J.-M. (1985), *Le texte narratif*, Paris, Nathan.
- ADAM J.-M. (1987), "Types de séquences élémentaires", *Pratiques* 56, 54-79.
- BRONCKART J.-P. & al. (1985), *Le fonctionnement des discours*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
- BERRENDONNER A. (1990), "Pour une macro-syntaxe", *Travaux de linguistique* 21, 25-36.
- COMBETTES B. (1992), *L'organisation du texte*, Metz, Université.
- PERRIN L. (1995), "Du dialogue rapporté aux reprises diaphoniques", *Cahiers de linguistique française* 16.
- ROSSARI C. (1994), "Homogénéité et hétérogénéité: la dimension compositionnelle dans l'ouverture de *Jacques le Fataliste*", *Cahiers de linguistique française* 15, 275-295.
- ROULET E. & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.

- ROULET E. (1986), "Complétude interactive et mouvements discursifs", *Cahiers de linguistique française* 7, 189-206.
- ROULET E. (1991a), "Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive", *Etudes de linguistique appliquée* 83, 117-130.
- ROULET E. (1991b), "Vers une approche modulaire de l'analyse du discours", *Cahiers de linguistique française* 12, 53-82.
- ROULET E. (1993), "De la structure diaphonique du discours épistolaire. A propos d'une lettre d'Aurore Dupin à sa mère", *Analyse littéraire de l'université de Besançon* 502, 85-99.
- ROULET E. (1995), "L'analyse des dialogues dans une approche modulaire des structures du discours: l'exemple du dialogue romanesque", in F. HUNDSCHNURSCHER & E. WEIGAND (eds), *Futures Perspectives of Dialogue Analysis*, Tübingen, Niemeyer.
- ROULET E. (à paraître), "L'analyse du dialogue comme forme et activité discursives", *Communication au colloque international sur le dialogique*, Université du Maine, Le Mans, 15-16.9.94.
- WEINRICH H. (1973), *Le temps*, Paris, Seuil.